Image not found or type unknown

VENTE APPARTEMENT A L'ETRANGER

Par **disam**, le **23/05/2016** à **15:10**

Bonjour,suite au décès de son mari, ma mère,qui réside en France, voudrait vendre un appartement,dont elle à hériter de ses parents.
Le bien se situe à Constantine en Algérie.
J'ai deux questions à formuler:

la transaction peut être effectuée par un notaire ici, en France ?

Un de ses 7 enfants peut il s'opposer à la vente?

Merci de m’éclairer sur le sujet...

DISAM

Par **youris**, le **23/05/2016** à **15:37**

bonjour,
vos 2 questions relèvent du droit algérien puisque le bien immobilier est situé en algérie.
vous devez consulter un juriste ou un notaire algérien.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés